



# FAQ

## CONTRAT D'ÉTUDE PROSPECTIVE DE LA FILIÈRE ÉLECTRIQUE

### UNE SESSION DE QUESTION/RÉPONSE EST-ELLE PRÉVUE ?

Il n'a pas été prévu de session Questions/Réponses. Il en sera bien sûr tenu compte lors de la sélection des dossiers de candidature. Afin de garantir la transparence et l'égalité de traitement entre candidats, une FAQ a été élaborée et sera actualisée (cf site UFE).

### QUEL EST LE PÉRIMÈTRE DE LA FILIÈRE ÉLECTRIQUE ÉTUDIÉE ?

Le périmètre de l'étude est celui de la filière électrique, de l'amont à l'aval, représentée par les fédérations co-signatrices (cf descriptif des fédérations joint dans le cahier des charges).

### QUEL FORMAT LA RÉPONSE À L'APPEL D'OFFRES DOIT-ELLE PRENDRE (PPT OU DOSSIER WORD) ?

Le format de la réponse est libre et laissé à la discrétion des candidats.

### COMMENT SERA ORGANISÉ LA SESSION D'AUDITION ?

Les meilleurs dossiers seront présélectionnés par le comité de pilotage, puis les candidats sélectionnés seront auditionnés le vendredi 08 février. L'audition prendra la forme d'un entretien physique de 30 minutes.

### QUELLES SERONT LES MODALITÉS D'ORGANISATION DES ENTRETIENS (INDIVIDUELS, WORKSHOPS, ETC.) ?

A chacun de faire des propositions. Cf objectifs du cahier des charges.

### QUEL EST LE BUDGET PRÉVISIONNEL ASSOCIÉ À CHAQUE LOT ?

Le budget prévisionnel global est de 180K, à répartir dans les trois lots prévus : étude quantitative, étude qualitative, communication.

### QUELLE DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS ?

La date limite de réception des dossiers est celle du 30 janvier (tampon poste, remise en mains propres avec AR, AR mail).